

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL 2021-05-12

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue en vidéoconférence, le douzième jour du mois de mai deux mille vingt et un (2021-05-12), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

- M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand ;
Mmes Barbara Paillé, préfète suppléante et mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;
Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé ;
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;
Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;
Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;
François Gagnon, maire de Saint-Justin ;
Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin ;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;
Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;
Claude Boulanger, maire de Charette ;
Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

Absences :

- MM. Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;
Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

- Mmes Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière ;
Karine Lacasse, coordonnatrice du Service d'aménagement et de développement du territoire ;
Élaine Giguère, greffière de la MRC et de la Cour municipale régionale ;
M. Sébastien Langevin, coordonnateur du Service des communications ;

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 137/05/2021** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour, tel que déposé, les membres du conseil n'étant pas tous présents.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

ADMINISTRATION

Procès-verbaux

- **Ratification des décisions inscrites au procès-verbal
du comité administratif du 8 avril 2021**

138/05/2021 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,
Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif, tenue le 8 avril 2021, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

- **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal du 14 avril 2021**

139/05/2021 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 avril 2021, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Correspondance

140/05/2021 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance, telle que déposée;

QUE ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Comptes déposés au 12 mai 2021

- **Registre des chèques pour baux de villégiature**

Liste de déboursés effectués :

- le 2021-04-09, chèque #119, annulé ;
- le 2021-04-09, paiement par chèque #120, d'un montant de 10 611.25\$;
- le 2021-04-16, paiement par chèque #121, d'un montant de 128.00 \$;
- le 2021-04-16, paiement par chèque #122, d'un montant de 5.87 \$
- le 2021-05-13, paiement par chèque #123, d'un montant de 2 079.83 \$

Comptes pour baux de villégiature totalisant la somme de douze mille huit cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-quinze cents (12 824.95 \$) ;

- **Liste de déboursés directs effectués :**

- Le 15 avril 2021, paiement par Transit #T116 d'un montant de 6 000.00 \$;
 - Le 15 avril 2021, paiement par Transit #T117 d'un montant de 1 000.00 \$;
 - le 15 avril 2021, paiements par Transphere #S10449 à #S10450 d'un montant de 9 241.05 \$;
 - le 27 avril 2021, paiement par Transphere #S10451 d'un montant de 69 191.76 \$;
 - le 17 mars 2021, paiements par AccesD Affaires #3477 à #3481, d'un montant de 62 141.42 \$;
 - le 9 avril 2021, paiements par AccesD Affaires #3482 à #3487, d'un montant de 9 800.09 \$;
 - le 6 avril 2021, paiements par AccesD Affaires #3488 à #3490, d'un montant de 42 051.57 \$;
 - le 15 avril 2021, paiements par AccesD Affaires #3491 à #3493, d'un montant de 16 040.47 \$;
 - le 21 avril 2021, paiements par AccesD Affaires #3494 à #3511, d'un montant de 11 773.52 \$;
 - le 20 avril 2021, paiement par AccesD Affaires #3512, d'un montant de 32 396.66 \$;
 - le 1er avril 2021, paiement par AccesD Affaires #3513, d'un montant de 12 122.69 \$;
 - le 16 avril 2021, paiements par chèques #25612 à #25619 d'un montant de 10 440.15 \$;
- Liste des comptes à payer le 12 mai 2021, paiements par chèques #25620 à #25648, d'un montant de 49 620.81 \$;
- Liste des comptes à payer le 12 mai 2021, paiements par Transphere #S10452 à #S10484, d'un montant de 219 526.20 \$;

Comptes totalisant la somme de cinq cent cinquante-et-un mille trois cent quarante-six dollars et trente-neuf cents (551 346.39 \$);

141/05/2021 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve, au 12 mai 2021, les comptes soumis des baux de villégiatures totalisant la somme de douze mille huit cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-quinze cents (12 824.95 \$) et les comptes soumis totalisant la somme de cinq cent cinquante et un mille trois cent quarante-six dollars et trente-neuf cents (551 346.39 \$) ;

Que les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Rapport comparatif 2020-2021

Objet : Dépôt d'un rapport budgétaire global comparatif au 30 avril 2021
N/D : 302.01

142/05/2021 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Appuyée par Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte du dépôt du rapport budgétaire global au 30 avril 2021 ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Projet de règlement numéro 281-21 relatif aux modalités de publication des avis publics

Objet : Avis de motion et dépôt du projet de règlement
N/D : 202

143/05/2021 AVIS DE MOTION est présentement donné par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement ayant pour objet les modalités de publication des avis publics de la MRC de Maskinongé.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement relatif aux modalités de publication des avis publics de la MRC de Maskinongé est déposé avec les présentes. Des copies dudit projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation.

Projet de règlement numéro 282-21 modifiant le règlement 264-18 sur la gestion contractuelle

Objet : Avis de motion et dépôt du projet de règlement
N/D : 202

144/05/2021 AVIS DE MOTION est présentement donné par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère, qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement ayant pour objet la modification du règlement numéro 264-18 sur la gestion contractuelle.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement modifiant le règlement numéro 264-18 sur la gestion contractuelle est déposé avec

les présentes. Des copies dudit projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation.

Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé

**Objet : Programme d'aide au développement du transport collectif /
Reddition de comptes 2020 et demande d'aide financière pour 2021**

N/D : 307.06

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution #226/06/02, le conseil de la MRC de Maskinongé a donné son aval au projet d'implantation d'un service de transport collectif rural ;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir le développement du transport collectif, afin de répondre aux besoins de la population de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a confirmé son implication financière à la Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé, d'un montant de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévisionnel pour 2021 de la Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé (CTCM) se détaille comme suit, savoir :

REVENUS	PRÉVISIONS BUDGET DE BASE 2021
Subventions :	
MTQ – Volet 2.2.1 : 40 000 à 49 999 déplacements	275 000.00 \$
MRC de Maskinongé	35 000.00 \$
Services Canada (COVID)	60 000.00 \$
Investissement CTCM :	153 534.00 \$
Autres revenus :	
Contributions municipales, d'entreprises et d'organismes	55 000.00 \$
Part des usagers	98 000.00 \$
Sous-total	676 534.00 \$
TOTAL	676 534.00 \$
DÉPENSES	PRÉVISIONS BUDGET DE BASE 2021
Frais reliés à l'exploitation et au fonctionnement direct :	
Partenaires transporteurs contrats (Autobus et taxis)	391 000.00 \$
Partenaires optimisation / harmonisation	10 000.00 \$
Salaires brut opérationnalisation	181 000.00 \$
Publicité / Promotion	10 000.00 \$
Télécommunications – Hébergement et cie	3 400.00 \$
Sous-total	595 400.00 \$
Frais d'administration (Max15%) (loyer – frais de bureau – représentation – rencontre – salaire administratif)	81 134.00 \$
TOTAL	676 534.00 \$

CONSIDÉRANT QU'en ce qui concerne le surplus au budget, le milieu le réinvestira en grande partie au cours de la prochaine année afin, entre autres, de bonifier l'offre de service et en conformité avec les exigences du Ministère :

CONSIDÉRANT QUE les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) pour 2021 n'étant pas connues au moment de la préparation des prévisions budgétaires 2021, la CTCM prévoit une révision de son budget de base le cas échéant ;

CONSIDÉRANT la reddition de comptes faite pour l'exercice financier de 2020 ;

POUR CES MOTIFS :

145/05/2021 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était rédigé au long ici ;

QUE la mise à jour du plan de développement du transport collectif fasse partie de la présente demande et ce, considérant les travaux favorisant l'optimisation de la mobilité dans la MRC de Maskinongé et la révision du schéma d'aménagement;

QU'en fonction des exigences du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) 2018-2020, la documentation complémentaire pourra suivre sans délais;

QUE la MRC de Maskinongé dépose une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec, de l'ordre de 275 000 \$ pour l'année 2021, selon les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) 2018-2020, pour un engagement de plus de 40 000 déplacements à effectuer ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé

**Objet : Programme d'aide pour le transport interurbain /
Reddition de comptes 2020 et demande d'aide financière pour 2021
N/D : 307.06**

CONSIDÉRANT QUE la MRC appuie financièrement la Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé (CTCM) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu, de son autorité organisatrice de transport (AOT) la CTCM, une offre de partenariat pour assurer la coordination, la gestion et la réalisation d'un projet de transport interurbain par autobus vers Trois-Rivières pour la période s'étalant de janvier 2021 à décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau de transport interurbain en autobus est un élément majeur de l'occupation du territoire et favorise l'intégration professionnelle et sociale ainsi que la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT l'impact positif sur la population en termes d'accessibilité à la formation et l'emploi qui favorisent le développement des capacités individuelles, le maintien et le développement des conditions socioéconomiques, le développement des communautés, le développement des commerces et entreprises

en ruralité, le maintien et le développement des services de proximité ;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif favorise l'accessibilité aux réseaux familiaux, le maintien et le développement des réseaux sociaux, l'accès aux services de santé et aux études supérieures ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Programme d'aide pour le développement du transport collectif (PADTC), l'ensemble des municipalités présentes sur le territoire de la MRC de Maskinongé appuie le projet de transport interurbain par autobus ;

CONSIDÉRANT QUE pour les services de transport interurbain par autobus, le milieu versera pour l'année 2021 une somme de 58 333,50 \$ par ligne ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du PADTC volet interurbain pour 2021 n'étant pas connues, nous basons notre demande sur les modalités 2018-2020 ;

CONSIDÉRANT la reddition de comptes faite pour l'exercice financier de 2020 ;

POUR CES MOTIFS :

146/05/2021 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il avait été rédigé au long ici ;

QUE la MRC de Maskinongé dépose une demande de financement auprès du Ministère des Transports du Québec d'un montant de 175 000\$ pour le parcours nord et de 175 000\$ pour le parcours sud, afin de maintenir le transport interurbain par autobus vers Trois-Rivières pour l'année 2021 ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé mandate la Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé afin d'assurer la coordination, la gestion et la réalisation de ce projet ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Conformité des règlements d'urbanisme des municipalités

Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
Règlement de zonage
Règlement numéro 2020-006

INTITULÉ : « Règlement numéro 2020-006 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-012 »

Date d'adoption	6 avril 2021
Date de transmission à la MRC	28 avril 2021

N/D : 1103.03

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité du règlement de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le règlement numéro 2020-006 de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a pour objet d'assurer la concordance du règlement de zonage numéro 2010-012 avec le règlement 2019-010 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2010-016 relativement à l'exploitation des résidences de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le règlement numéro 2020-006 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS :

147/05/2021 Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le règlement numéro 2020-006, intitulé : « Règlement numéro 2020-006 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-012 » de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

QUE la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

CONFORMITÉ
Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
Règlement de construction
Règlement numéro 2021-003

INTITULÉ : « Règlement numéro 2021-003 modifiant le règlement de construction numéro 2010-014 »

Date d'adoption	6 avril 2021
Date de transmission à la MRC	28 avril 2021

N/D : 1103.03

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité du règlement de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le règlement numéro 2021-003 de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a pour objet d'apporter des modifications à

la section 6 sur les matériaux et structures en y ajoutant des dispositions concernant la toiture des bâtiments en bordure de rue ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le règlement numéro 2021-003 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

POUR CES MOTIFS :

148/05/2021 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le règlement numéro 2021-003, intitulé : « Règlement numéro 2021-003 modifiant le règlement de construction numéro 2010-014 » de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

QUE la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Révision du règlement régional visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée

Objet : Appel d'offres pour la rédaction du nouveau règlement régional
N/D : 202 et 603.01

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite réviser son règlement régional sur la saine gestion des paysages forestiers et l'aménagement durable de la forêt privée ;

CONSIDÉRANT QU'en raison des nombreux projets en cours au niveau du service d'aménagement, la MRC désire donner à l'externe un contrat pour assurer la révision ainsi que la rédaction du nouveau règlement régional, et ce, en collaboration avec le comité de travail qui sera mis en place prochainement par le service d'aménagement ;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 264-18 sur la gestion contractuelle de la MRC de Maskinongé et l'article 936 du code municipal, la MRC de Maskinongé a procédé par voie d'invitation écrite auprès de cinq fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE sur les cinq fournisseurs contactés, quatre ont répondu à l'invitation écrite en déposant des soumissions au service d'aménagement de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des quatre offres de service qui ont été déposées au service d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe DDM est le plus bas soumissionnaire et que leur offre de service répond aux attentes ainsi qu'aux besoins de la MRC dans le cadre du projet de révision ;

POUR CES MOTIFS:

149/05/2021 Proposition de François Gagnon, maire de Saint-Justin, Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé octroi le contrat à l'entreprise Groupe DDM pour réaliser la révision complète du Règlement régional numéro 221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée de la MRC de Maskinongé, et ce, pour un montant de neuf mille cinq cents dollars (9 500\$) plus taxes, selon les termes et conditions mentionnées dans l'offre de services ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé autorise le préfet et/ou la directrice générale à signer tout document afférent à l'offre de service déposée par l'entreprise ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Comité de concertation de bassin versant Saint-Maurice (BVSM)

Objet : Comité de concertation sur les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) / Représentante

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT QUE Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) désire mettre en place des comités de concertation en lien avec leur plan directeur de l'eau (PDE) ;

CONSIDÉRANT QUE ces comités auront pour mission la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes sur le territoire du bassin versant de la rivière Saint-Maurice ;

CONSIDÉRANT QUE le but de la première rencontre de ce comité sera de soutenir la table de concertation de BVSM face à ce sujet hautement important que sont les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) ;

CONSIDÉRANT QUE BVSM souhaite que le conseil de la MRC de Maskinongé désigne un(e) représentant(e) à l'interne pour siéger au comité de concertation ;

CONSIDÉRANT l'élaboration du plan régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) qui est en cours, il est tout à fait pertinent qu'un(e) représentant(e) du service d'aménagement siège à un de ces comités ;

CONSIDÉRANT QU'une première rencontre du comité de partenaires se tiendra le 18 mai prochain et qu'une personne de la MRC doit être nommée officiellement à titre de représentante ;

POUR CES MOTIFS :

150/05/2021 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère, Appuyée par Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé désigne madame Karine Lacasse, coordonnatrice du service d'aménagement et de développement du territoire, à titre de représentante de la MRC de Maskinongé auprès du comité de concertation de BVSM ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE

Tourisme et Culture

Objet : Corporation d'information touristique demande ses contributions pour 2021 / Actions promotionnelles / Subvention annuelle

N/D : 304

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé demande le versement de la contribution financière annuelle pour l'exercice financier 2021, telle que prévue lors de l'adoption des prévisions budgétaires de ladite MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette corporation demande également le versement de la contribution financière prévue pour le placement d'actions promotionnelles 2021 (campagne promotionnelle sur les médias sociaux, dans les hebdomadaires régionaux, sur Google pour soutenir la relance de l'industrie touristique en partenariat avec le service des communications de la MRC de Maskinongé) ;

POUR CES MOTIFS :

151/05/2021 Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton, Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé autorise le versement d'une contribution financière de l'ordre de quarante mille dollars (40 000 \$), telle que prévue au budget 2021, à la Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé ainsi que le versement de la somme additionnelle de cinq mille cent cinquante dollars (5 150 \$) pour le placement d'actions promotionnelles ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fonds Régions Ruralité

Objet : Adoption du rapport annuel des activités du 1^{er} avril au 31 décembre 2020

N/D : 305.01

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds Régions Ruralité (FRR) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en vertu de ladite entente, de soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le rapport annuel d'activités du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020 du Fonds Régions Ruralité ;

POUR CES MOTIFS :

152/05/2021 Proposition de Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc, Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le rapport annuel d'activités pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020 du Fonds Régions Ruralité ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé demande de transmettre ledit rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à l'entente intervenue ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Plan de développement de la zone agricole et agroforestière 2020

Objet : Recommandation d'un projet d'entretien des bandes riveraines, AGIR Maskinongé

N/D : 1406.02

CONSIDÉRANT QU'un comité d'analyse a procédé à l'étude d'un projet déposé, dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) 2020 ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de projet, à savoir :

Projet	Promoteur	Recommandation	Coût total
Entretien des bandes riveraines 2021	AGIR Maskinongé	12 320 \$	15 400 \$
TOTAL		12 320 \$	15 400 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse ;

POUR CES MOTIFS :

153/05/2021 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par François Gagnon, maire de Saint-Justin ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le rapport du projet déposé dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) 2020 et la recommandation du comité d'analyse ;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées aux protocoles d'entente ;

QUE l'agente de développement du territoire du Service du développement économique et du territoire soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente du *Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA)*.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Politique de soutien aux projets structurants

Objet : Recommandation d'un projet d'acquisition d'une scène amovible – Saint-Alexis-des-Monts

N/D : 1406.02

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, en mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ladite entente, la MRC de Maskinongé a adopté, par la résolution #137/05/2020, la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport du projet suivant, à savoir :

Projet	Promoteur	Recommandation	Coût total
Achat d'une scène amovible	Saint-Alexis-des-Monts	15 471 \$	19 339 \$
Total		15 471 \$	19 339 \$

POUR CES MOTIFS :

154/05/2021 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si elle était rédigée au long ici ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le projet ci-dessus détaillé ;

QUE le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées au protocole d'entente ;

QUE l'agente de développement du territoire de la MRC de Maskinongé soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

ÉTANT donné une situation exceptionnelle, le conseil de la MRC de Maskinongé renonce au délai de 72 heures pour la disponibilité de la documentation utile pour la prise de décision et ajoute deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- **Point 4.5. - Demande Accès entreprise Québec**
- **Point 11.4 – Félicitations à la Brasserie Dépareillée d'Yamachiche pour le prix Entreprise de l'année au Gala Edis de la Jeune chambre de la Mauricie**

Demande d'Accès entreprise Québec

Objet : Nominatation du Député ou de son représentant à siéger au comité de développement économique et du territoire (CDET)

N/D : 110.0106

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière intervenue entre le Ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRC de Maskinongé et signée le 11 février 2021 par le Préfet, dans le cadre de la création du réseau Accès entreprise Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit s'adjoindre un comité pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire, conformément aux modalités de l'Annexe A de cette convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement économique et du territoire déjà en place à la MRC de Maskinongé agira comme comité avisé au sens de la convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE le Député de l'Assemblée nationale ou son représentant, dont la circonscription couvre le territoire de la MRC, peut assister aux rencontres de ce comité à titre d'observateur ;

POUR CES MOTIFS :

155/05/2021 Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton, Appuyée par Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était reproduit au long ici ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé procède à la nomination du Député de la circonscription de Maskinongé ou son représentant à l'Assemblée nationale du Québec à titre d'observateur au comité de développement économique et du territoire (CDET), pour le réseau Accès entreprise Québec ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

RÉGIE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Agroa Desjardins

**Objets : Achat d'équipement, de mobilier de cuisine, de mobilier de bureau
Offre de services électricité et construction**

N/D : 306.01 et 1410.0314

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur de l'Agroa Desjardins a procédé à des demandes de soumissions auprès de différents fournisseurs de biens et services, afin de répondre aux besoins d'espaces de production, de commercialisation et de mise en valeur des produits des entreprises qui viendront s'y implanter ;

CONSIDÉRANT la situation spécifique aux travaux de finition du local 300, c'est-à-dire qu'il doit être disponible le plus rapidement possible pour répondre aux besoins des entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire Arvisais Construction ne pouvait pas effectuer les travaux avant la période des vacances de la construction ;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire Les Constructions Yvon Lamirande pouvait effectuer les travaux dès que l'entrepreneur en électricité aura terminé, c'est-à-dire d'ici 2 à 3 semaines ;

CONSIDÉRANT les recommandations du coordonnateur de l'Agroa Desjardins ;

POUR CES MOTIFS :

156/05/2021 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte les soumissions suivantes, à savoir :

- Achat d'équipement – Maison Rondeau au prix de 50 169 \$ plus taxes

-
-
- Achat de mobilier de cuisine – Doyon Després au prix de 20 963 \$ plus taxes
 - Achat de mobilier de bureau – Buromax au prix de 7 048,80 \$ plus taxes
 - Électricité local 300 – BFR Électrique au prix de 9 350 \$ plus taxes
 - Électricité local 400 – BFR Électrique au prix de 11 282,74 \$ plus taxes
 - Électricité local 500 – BFR Électrique au prix de 14 217,36 \$ plus taxes
 - Finition local 300 – Les Constructions Yvon Lamirande au prix de 24 632,10 \$ plus taxes

Selon les termes et conditions mentionnés dans chacune des soumissions respectives retenues;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

RESSOURCES HUMAINES

Aménagement et urbanisme

Objet : Rapport d'entrevue d'aménagiste-chargé de projet pour le territoire public

N/D : 402.03 et 405

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour un poste d'aménagiste-chargé de projets pour un projet-pilote d'une durée de deux (2) ans, avec possibilité de renouvellement, et ce, afin de mettre en valeur les terres du domaine de l'État (Référence : résolution numéro 87/03/2021) ;

CONSIDÉRANT les montants disponibles dans le fonds des territoires publics ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de monsieur Alexandre Marotte ;

POUR CES MOTIFS :

157/05/2021 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de monsieur Alexandre Marotte au poste d'aménagiste-chargé de projets du territoire public, et ce, aux conditions de travail suivantes à savoir :

- Projet-pilote d'une durée de deux (2) ans, avec possibilité de renouvellement;
- Intégration à la classe d'emploi 12 – échelon 1 - conformément à la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé ;
- Soumis à une période d'essai de 672 heures effectivement travaillés à compter du 17 mai 2021 ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Service d'ingénierie

Objet : Rapport d'entrevue du technicien en génie civil

N/D : 402.03 et 405

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour un poste de technicien en génie civil (Référence : résolution numéro 60/02/2021) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de monsieur Mathieu Coulombe ;

POUR CES MOTIFS :

158/05/2021 Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé,
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de monsieur Mathieu Coulombe au poste de technicien en génie civil, et ce, aux conditions de travail suivantes à savoir :

- Poste régulier à temps plein ;
- Intégration à la classe d'emploi 13 – échelon 1 - conformément à la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé ;
- Soumis à une période d'essai de 672 heures effectivement travaillés à compter du 25 mai 2021 ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Service d'ingénierie

Objet : Rapport d'entrevue du gestionnaire des cours d'eau
N/D : 405

Au terme du processus, le poste est toujours vacant. Le processus d'affichage du poste est à reprendre.

SERVICE TECHNIQUE

Projet des zones inondables / Offres de services professionnels

Objet : Assistance en hydrologie
N/D : 210.03 et 306.01

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la démarche provinciale de mise à jour de la cartographie des zones inondables, la MRC de Maskinongé procède à la délimitation de zones inondables sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le personnel du Service technique souhaite recevoir de l'assistance technique spécialisée pour effectuer les analyses et les calculs hydrologiques ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Aquasphera Conseil inc., de Cantley, datée du 5 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur, coordonnateur du Service technique de la MRC de Maskinongé ;

POUR CES MOTIFS :

159/05/2021 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,

Appuyée par Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était au long reproduit ici ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'offre de services de la firme Aquasphera Conseil inc, au prix estimé d'environ vingt-mille dollars (20 000 \$) plus taxes, selon les termes et conditions mentionnés dans leur offre de service ;

QUE la dépense soit payée à même la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour mettre à jour la cartographie des zones inondables sur le territoire de la MRC de Maskinongé ;

QUE le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de de la MRC de Maskinongé, tout document afférent à l'exécution du contrat de services professionnels ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Projet des zones inondables / Offres de services professionnels

Objet : Analyse hydrologique et analyse d'embâcles
Option / montage et calage des modèles HEC-RAS
N/D : 210.03 et 306.01

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la démarche provinciale de mise à jour de la cartographie des zones inondables et dans l'éventualité de la mise en place d'un programme de surveillance des crues, la MRC Maskinongé est en processus de montage de modèles numériques visant à calculer les niveaux d'inondation pour la Petite- Rivière-du-Loup, la Petite-rivière-Yamachiche et la rivière Yamachiche qui serviront à préparer des cartes de zones inondables ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Lasalle NHC inc. pour une analyse hydrologique et une analyse d'embâcles de glace pour la Petite-Rivière-du-Loup, la Petite-Rivière- Yamachiche et la rivière Yamachiche ;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur, coordonnateur du Service technique de la MRC de Maskinongé ;

POUR CES MOTIFS :

160/05/2021 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était au long reproduit ici ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'offre de services firme Lasalle NHC inc. au prix forfaitaire de 51 200 \$ avant taxes, incluant honoraires et frais, selon les termes et conditions mentionnées dans son offre de service ;

QUE le conseil autorise l'ingénieur coordonnateur du Service technique de la MRC de Maskinongé, à accepter ou non au moment opportun la réalisation par la firme Lasalle HNC de l'option O-1, soit le montage et le calage des modèles HEC-RAS au coût de 17 400 \$ incluant les honoraires et les dépenses ;

QUE la dépense soit payée à même la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour mettre à jour la cartographie des zones inondables sur le territoire de la MRC de Maskinongé ;

QUE le conseil autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de de la MRC de Maskinongé, tout document afférent à l'exécution du contrat de services professionnels ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

RAPPORT DES COMITÉS

Énercycle (anciennement RGMRM)

Monsieur Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule et représentant au comité de la RGMRM invite les gens à aller voir le nouveau site web d'Énercycle. Il mentionne que le calendrier de la collecte des matières organiques devrait sortir bientôt. Le projet avance, mais Énercycle est en attente de subventions gouvernementales.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES-RENDUS

Objets : - Cour municipale régionale : rapport des statistiques / avril 2021
- Service d'évaluation : rapport des activités / avril 2021
- Comité de sécurité incendie : compte-rendu du 9 mars 2021
- Services administratifs : rapport direction générale / avril 2021

161/05/2021 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport de statistiques, en date du 30 avril 2021, tel que déposé par la technicienne juridique de la Cour municipale régionale de Maskinongé;
- du rapport des activités du service d'évaluation, pour le mois d'avril 2021, tel que déposé par la préposée au service d'évaluation;
- du compte-rendu du comité de sécurité incendie, en date du 9 mars 2021 ;
- du rapport de la direction générale, pour le mois d'avril 2021 ;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

DEMANDES D'APPUIS

Fédération québécoise des municipalités

Objet : Invitation à adopter la Charte municipale pour la protection de l'enfant
N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant* ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;

POUR CES MOTIFS :

162/05/2021 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

MRC D'Antoine-Labelle

Objet : Demande d'appui dans le cadre du programme de restauration de la Société d'Habitation du Québec / Demande d'ajustement de la contribution à la gestion du programme

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT QUE la MRC D'Antoine-Labelle demande à la Société d'habitation du Québec de bonifier les montants versés en contribution à la gestion des programmes (CGP) de façon à couvrir adéquatement les frais encourus pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat ;

CONSIDÉRANT QUE les bonifications annuelles versées en CGP sont insuffisantes pour permettre d'éviter un déficit des frais d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE les programmes d'amélioration de l'habitat répondent à des besoins importants chez les citoyens et nécessitent une gestion de très nombreux dossiers ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé reçoit également des montants dans le cadre du programme de restauration de la Société d'Habitation du Québec ;

POUR CES MOTIFS :

163/05/2021 Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton, appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la MRC D'Antoine-Labelle dans le cadre de sa demande de bonification des montants versés en contribution à la gestion des programmes (CGP) de façon à couvrir adéquatement les frais encourus pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

MRC de Portneuf

Objet : Demande d'appui pour un assouplissement a la Loi sur les ingénieurs

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a adopté, le 24 septembre 2020 le projet de loi 29 « Loi modifiant le Code des professions et autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées » ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les ingénieurs (c.I-9) a notamment été modernisée par le biais de l'adoption de ce projet de loi ;

CONSIDÉRANT QUE le champ d'exercice de l'ingénierie ainsi que les activités réservées à l'ingénieur ont été redéfinies dans le cadre de la modernisation de la Loi sur les ingénieurs ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 de la Loi sur les ingénieurs, l'aménagement des dépendances aux ouvrages routiers ainsi que l'aménagement de structures servant à l'aménagement ou à l'utilisation des eaux sont des activités aux ingénieurs ;

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement concernant les ouvrages exclus de l'article 3 de la Loi sur les ingénieurs (I-9, r.10.2) seuls les ponceaux rencontrant l'ensemble des 4 exigences prévues à ce règlement sont soustraits de l'application de la Loi sur les ingénieurs ;

CONSIDÉRANT QUE ces changements apportés à la Loi sur les ingénieurs ont

un impact considérable pour les municipalités, principalement en ce qui concerne la réalisation de travaux de voirie courants considérés comme ouvrages d'ingénierie impliquant qu'elles doivent obtenir des plans et devis signés et scellés par un ingénieur et recourir à un ingénieur pour effectuer la surveillance et l'inspection de tels travaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'actualisation de la Loi sur les ingénieurs a des incidences lors d'interventions relatives à l'aménagement et l'entretien des cours d'eau sous la compétence des MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC auront davantage besoin de faire appel à des ingénieurs pour les travaux relativement simples, dont l'installation de ponceaux à faible diamètre, ce qui engendrera des frais et des délais supplémentaires importants ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont des employés qualifiés dans leur service des travaux publics ayant les compétences pour effectuer ces travaux routiers sans intervention d'ingénieurs et permettant de réaliser les travaux sans délai et à moindre coût pour les contribuables ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle disposition a également été intégrée à l'article 24 de la Loi sur les ingénieurs stipulant que nul ne peut utiliser ou permettre que soit utilisé pour réaliser un ouvrage visé à l'article 3 de cette loi, un plan ou un devis non signé et scellé par un ingénieur ;

CONSIDÉRANT QUE cette modalité implique que les municipalités et les MRC ont maintenant la responsabilité de requérir de tels plans et devis lorsque la Loi sur les ingénieurs prévoit, que ce soit dans le cadre de travaux qu'elles réalisent à leurs propres fins ou dans le cadre de l'application de leur réglementation d'urbanisme, plus précisément lors de l'octroi de permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE le fait par une municipalité ou une MRC de permettre que soient utilisés des plans non conformes à cette disposition la rend passible d'amendes substantielles et de poursuites judiciaires ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC ont été peu informées quant à leur obligation de requérir à des plans et devis signés et scellés par un ingénieur et des moyens concrets pour s'assurer que de tels plans et devis sont requis selon la nature des travaux ;

POUR CES MOTIFS :

164/05/2021 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé joint sa voix à la démarche initiée par la MRC de Papineau et de Portneuf et demande au gouvernement d'apporter un assouplissement à la Loi sur les ingénieurs afin de permettre aux municipalités et aux MRC de pouvoir procéder à certains travaux mineurs sans avoir recours à un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Réserve mondiale de la biosphère du Lac Saint-Pierre

Objet : Demande de soutien / Conservation de statut de réserve de Biosphère de l'UNESCO

Le présent sujet est ajourné en juin afin d'avoir des informations supplémentaires.

FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS

Bon coup d'avril

Objet : Country pop 103,1 de Louiseville
N/D : 710.0301

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité de la radio communautaire de la MRC de Maskinongé a acheté un bâtiment à Louiseville et l'a transformé pour y installer sa station de radio Country Pop 103,1 avec de nouveaux équipements à la fine pointe de la technologie ;

POUR CES MOTIFS :

165/05/2021 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil souligne le travail des artisans de la Coopérative de solidarité de la radio communautaire de la MRC de Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé remette le Bon coup du mois d'avril à la radio Country pop 103,1 ;

AFFAIRES NOUVELLES

Félicitations à l'entreprise Bêê-La de Saint-Léon-le-Grand

Objet : Lauréat régional au Défi OSEntreprendre
N/D : 710.01

CONSIDÉRANT QUE Marilyne Gélinas et Nicolas Ferron de La Bergerie Bêê-La ont remporté le 1^{er} prix dans la catégorie bioalimentaire lors de la finale régionale du Défi OSEntreprendre Mauricie;

POUR CE MOTIF :

166/05/2021 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé félicite ces deux jeunes entrepreneurs agricoles et leur souhaite la meilleure des chances pour le gala national du Défi OSEntreprendre le 9 juin prochain ;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Par un avis publié sur les médias sociaux, les gens ont été invités à soumettre des questions par écrit au conseil.

Monsieur Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé demande des clarifications relativement à la révision du règlement régional visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée, et plus spécifiquement sur le souci de la saine gestion des paysages

forestiers.

FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS

Chambre de commerce et de l'industrie de la MRC de Maskinongé

Objet : Soirée des Sommets en mode virtuel
N/D : 710.0301

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et de l'industrie de la MRC de Maskinongé (CCIMM) a présenté sa 32^{ème} édition de la Soirée des Sommets le 23 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de la CCIMM a, pour une seconde année, offert avec succès une soirée adaptée au contexte de la pandémie ;

POUR CES MOTIFS :

167/05/2021 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé félicite chaleureusement toute l'équipe de la Chambre de commerce et de l'industrie de la MRC de Maskinongé pour l'organisation de la 32^{ème} édition de la Soirée des Sommets ;

Direction générale de la Chambre de commerce et de l'industrie de la MRC de Maskinongé

Objet : Remerciements pour le travail accompli durant ses années
N/D : 710.0301

CONSIDÉRANT QUE Geneviève Scott-Lafontaine, directrice générale de la Chambre de commerce et de l'industrie de la MRC de Maskinongé depuis cinq ans, quittera ses fonctions le 31 mai 2021 pour relever de nouveaux défis ;

POUR CE MOTIF :

168/05/2021 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil remercie Geneviève Scott-Lafontaine pour tout le travail qu'elle a accompli à la direction de la CCIMM pour favoriser la croissance et le développement des entreprises de la région ;

Félicitations à la Brasserie Dépareillée d'Yamachiche

Objet : Prix Entreprise de l'année au Gala Edis de la Jeune chambre de la Mauricie
N/D : 710.0301

CONSIDÉRANT QUE la Brasserie Dépareillée a reçu le Prix entreprise de l'année, volet entrepreneuriat, lors du Gala Edis 2021 de la Jeune chambre de la Mauricie ;

CONSIDÉRANT QUE ce prix récompense une entreprise qui s'est particulièrement distinguées au courant de la dernière année par ses performances, ses projets d'investissements, ses efforts d'innovation, sa résilience ou son

implication dans le milieu ;

POUR CES MOTIFS :

169/05/2021 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé félicite les propriétaires de la Brasserie Dépareillée pour l'obtention de ce prix lors du Gala Edis de la Jeune chambre de la Mauricie ;

LEVÉE DE LA SÉANCE

170/05/2021 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à vingt heures onze minutes (20 h 11), les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Rédigé par :

**Diane Faucher,
Secrétaire au greffe par intérim**

**ROBERT LALONDE,
PRÉFET**

**PASCALE PLANTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

CORRESPONDANCE**SÉANCE DU 12 MAI 2021**

- 01. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**
Présentation du projet de loi 67 - Document synthèse des nouvelles mesures pour soutenir le milieu municipal
- 02. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES**
Accusé réception de notre résolution d'appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau concernant les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente des terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles
- 03. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION**
Annonce de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles du 18 au 24 octobre 2021
- 04. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**
Confirme versement de 195 159 \$ / 3ème versement de l'aide financière 2020 pour le programme Aide d'urgence pour le transport collectif
- 05. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉS**
MRC de Matawinie
 - 5.1. Interpelle le gouvernement pour la sécurité sur les routes à double vocation en milieu municipal à cause du transport forestier
 - 5.2. Interpelle le gouvernement afin d'assouplir les règles dans le cadre de la convention Réseau accès entreprise Québec
- 06. AGIR MASKINONGÉ**
Bulletin Renou'eau - avril 2021
- 07. ASSOCIATION DES AIDANTS NATURELS DU BASSIN DE LA MRC DE MASKINONGÉ**
Activités du mois de mai
- 08. BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**
Invitation à la deuxième partie de l'audience publique sur l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes à compter du mardi 25 mai 19 heures, en mode virtuel
- 09. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MASKINONGÉ**
Remerciement pour la participation de la MRC à la Soirée des Sommets 2021 et statistiques de la visibilité de ce gala
- 10. COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**
Communiqué : respect par les municipalités en zone rouge ou orange des consignes afférentes au télétravail
- 11. CULTURE MAURICIE**
Lettre de félicitations pour avoir remporté le prix Arts Excellence / Initiative vitalité culturelle de l'année et remise d'une somme de 1 000,00 \$ offerte par leur partenaire Tourisme Mauricie
- 12. DÉPUTÉ DE MASKINONGÉ SIMON ALLAIRE**
Communiqué de presse - Somme de 365 368 \$ sera remise à la MRC de Maskinongé dans le cadre de l'entente de vitalisation 2021-2022
- 13. ÉNERCYCLE**

Nouveau nom, nouvelle image, nouveau logo pour la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

14. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Bulletin Contact

15. HYDRO-QUÉBEC

Infolettre aux collectivités Centre-du-Québec et Mauricie - 26 mars 2021

16. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Infolettre Avril 2021

17. TABLE DE CONCERTATION DU MOUVEMENT DES FEMMES DE LA MAURICIE

Invitation à participer à des webinaires portant sur l'accès des femmes à l'emploi

18. UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIRS ET DE SPORT DE LA MAURICIE

Bulletin Le mensuel - Avril 2021

19. VÉLO-QUÉBEC

Informations concernant le Grand Tour 2021 qui passera dans la MRC de Maskinongé du 7 au 13 août 2021
